



SOMMAIRE

- Le mot du maire	P 3
- Travaux réalisés en 2022	P 4 à 13
- La mairie inaugurée.....	P 14 à 15
- Budget 2022 et statistiques 2021.....	P 16 à 18
- PLUi	P 19 à 21
- Eclairage public, transition énergétique	P 22
- Illiwap	P 23
- Des nouvelles des Loupiaux.....	P 24 à 25
- LE FAYE Bilan 2022.....	P 26 à 28
- Le mot de notre conseiller régional, Eric Oternaud.....	P 29
- Point stop.....	P 30
- Pass'sport et culture.....	P 31
- La saga d'une auberge.....	P 32 à 33
- Il y a 100 ans.....	P 34 à 35
- Incivilités, toujours.....	P 36
- Etat civil.....	P 37
- Liste des commerces et entreprises	P 38

Le mot du Maire

Nous avons reçu récemment les données statistiques concernant l'évolution démographique de notre commune pour l'année 2023. À la lecture de ce document, nous apprenons donc que l'INSEE a retenu, pour Grosmagny, le chiffre de 525 habitants, constituant la population légale depuis le 1^{er} janvier.

Pour les adeptes des courses hippiques ou du loto, le 5, le 2 et le 5 pourraient efficacement rentrer dans une combinaison potentiellement gagnante. Pour la gestion communale, ce chiffre s'inscrit à la vérité dans une logique plutôt négative.

Ce dénombrement n'est pas, bien évidemment, le révélateur d'une catastrophe démographique. Il confirme néanmoins une tendance observée depuis quelques années d'érosion du nombre des habitants de la commune. Nous étions 572 en 2016 ; nous serions 525 aujourd'hui.

La commune a donc perdu 47 habitants, ce qui est loin d'être négligeable, mais qui s'inscrit assez logiquement dans l'évolution négative observée dans l'ensemble de notre secteur et plus généralement dans l'ensemble du département, tout ceci en tenant compte d'un mode de calcul qui fournit des résultats théoriques et statistiques déconnectés de la situation réelle.

Ainsi, le chiffre de 525 prenant effet au 1^{er} janvier 2023 est calculé en se référant à l'année 2020. On imagine aisément que la situation peut être très différentes aujourd'hui.

Le recensement en cours nous donnera le nombre effectif et réel des habitants de la commune. Il serait fâcheux que nous repassions sous la barre des 500 habitants, ce qui signifierait un changement de strate avec entre autres choses, des conséquences financières non-négligeables.

Vous le savez, notre communauté de communes élabore depuis maintenant plusieurs années un Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Une des difficultés rencontrées, et non des moindres, est la réduction généralisée des surfaces constructibles. Notre commune n'échappe pas à la règle. La conséquence directe de cette mesure est qu'il sera de plus en plus difficile de libérer des terrains sur lesquels pourront s'implanter de nouvelles constructions, générant une augmentation de notre population.

Nos équipements publics, écoles, périscolaire, dépendent bien évidemment directement du nombre des enfants qui les fréquentent et ceux-ci sont de moins en moins nombreux.

Face à ce constat, nous devons trouver des solutions pour inverser cette tendance, il faut créer de l'attractivité pour notre secteur et plus particulièrement pour notre village. Notre magasin s'inscrit dans cette perspective. Il nous faut créer des appartements locatifs afin d'accueillir de nouvelles familles, c'est un de nos projets. Il nous faut protéger notre environnement, c'est notre souci permanent.

Chacun peut le constater, les réalisations se succèdent, notre village poursuit son développement, le Conseil Municipal est à la tâche, avec constance, détermination et ambition.

Bonne santé et bonne année à tous.

Ce bulletin est le fruit du travail de l'équipe municipale. C'est ainsi que les différents articles que vous pouvez y découvrir ont tous été écrits par les Conseillers.

Bonne lecture.

Travaux réalisés en 2022

Le programme des travaux de la mairie touche à sa fin. Les logements terminés ont enfin pu accueillir leurs premiers locataires.

Les travaux du magasin ont pu commencer. Chacun peut se rendre compte de l'évolution du chantier qui se poursuit efficacement, jour après jour.

Nous avons passé l'ordre de service concernant la réalisation du dossier de consultation des entreprises de la deuxième tranche. Celle-ci concerne les travaux de réalisation du restaurant et de l'appartement. Les demandes de subvention ont été faites auprès du Conseil Départemental ainsi qu'en Préfecture (DETR et DSIL). Ces dossiers descriptifs des travaux nous sont parvenus. Nous sommes actuellement en train de les étudier.

Si les conditions financières sont réunies, cette deuxième tranche de travaux pourra débuter dès cette année.

Le magasin



2022 a donc été l'année du commencement des travaux de construction du magasin. Il y avait du monde ce 17 mars pour procéder à la pose de la première pierre. Cette sympathique réunion marquait effectivement le début des travaux. Plusieurs personnes eurent à cœur de prendre la truelle afin de déposer leur part de mortier, symbolisant l'aide qu'elles nous avaient apportée dans le montage du dossier, et sans lesquelles rien n'aurait été possible.

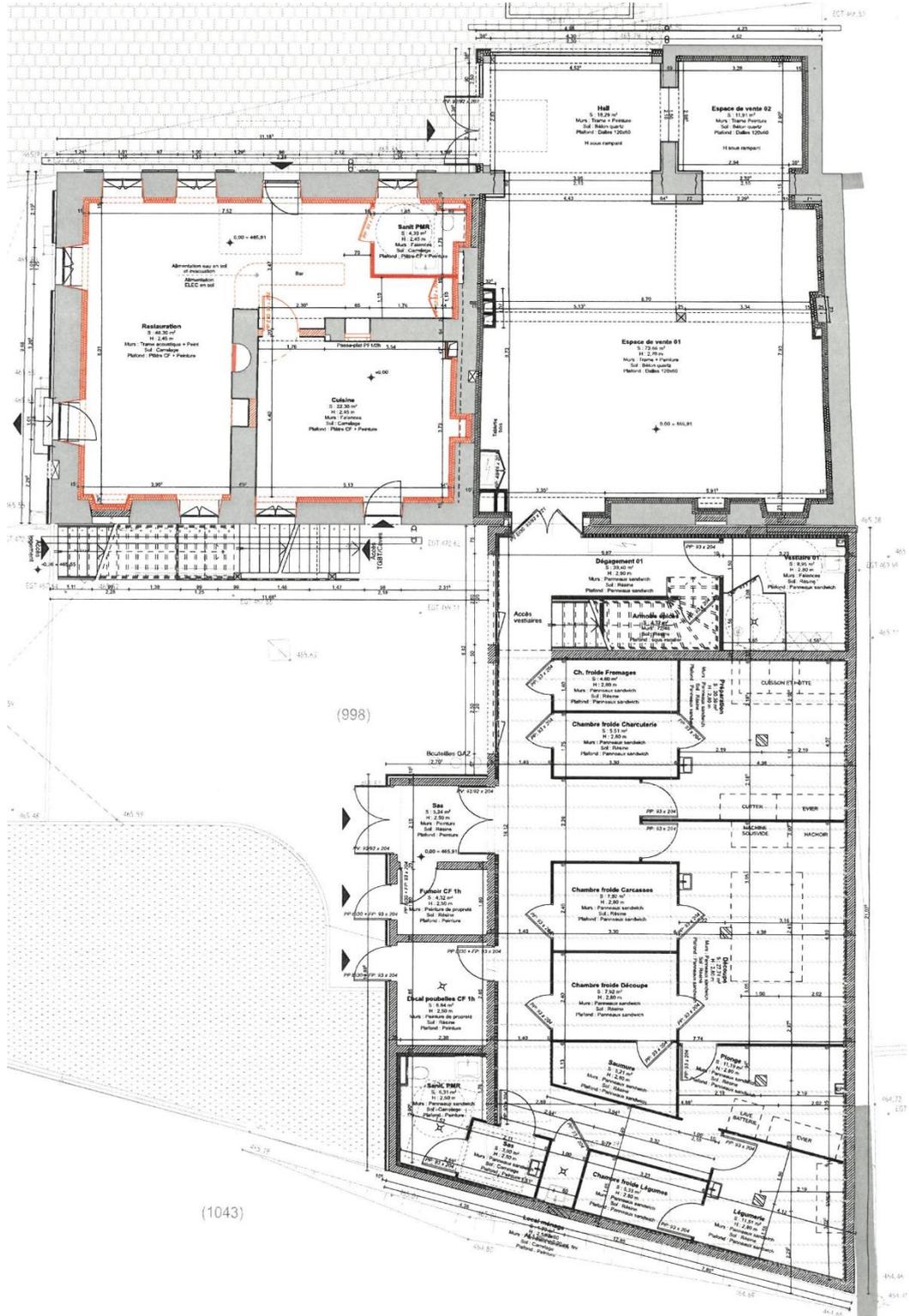




Il nous aura donc fallu 4 années pour pouvoir concrétiser ce projet semé d'embûches successives.

Nous avons régulièrement relaté dans nos bulletins l'état d'avancement du dossier. Avant de poser cette première pierre, celui-ci s'est enrichi de péripéties supplémentaires.

Nous avons pensé qu'il serait utile de soumettre nos plans aux services vétérinaires. Après échange et rencontre dans leurs locaux, nous avons complètement changé la disposition des équipements constituant la partie atelier de transformation, ceci en vue d'obtenir un agrément communautaire permettant de réaliser de la prestation de service pour des clients extérieurs au magasin.



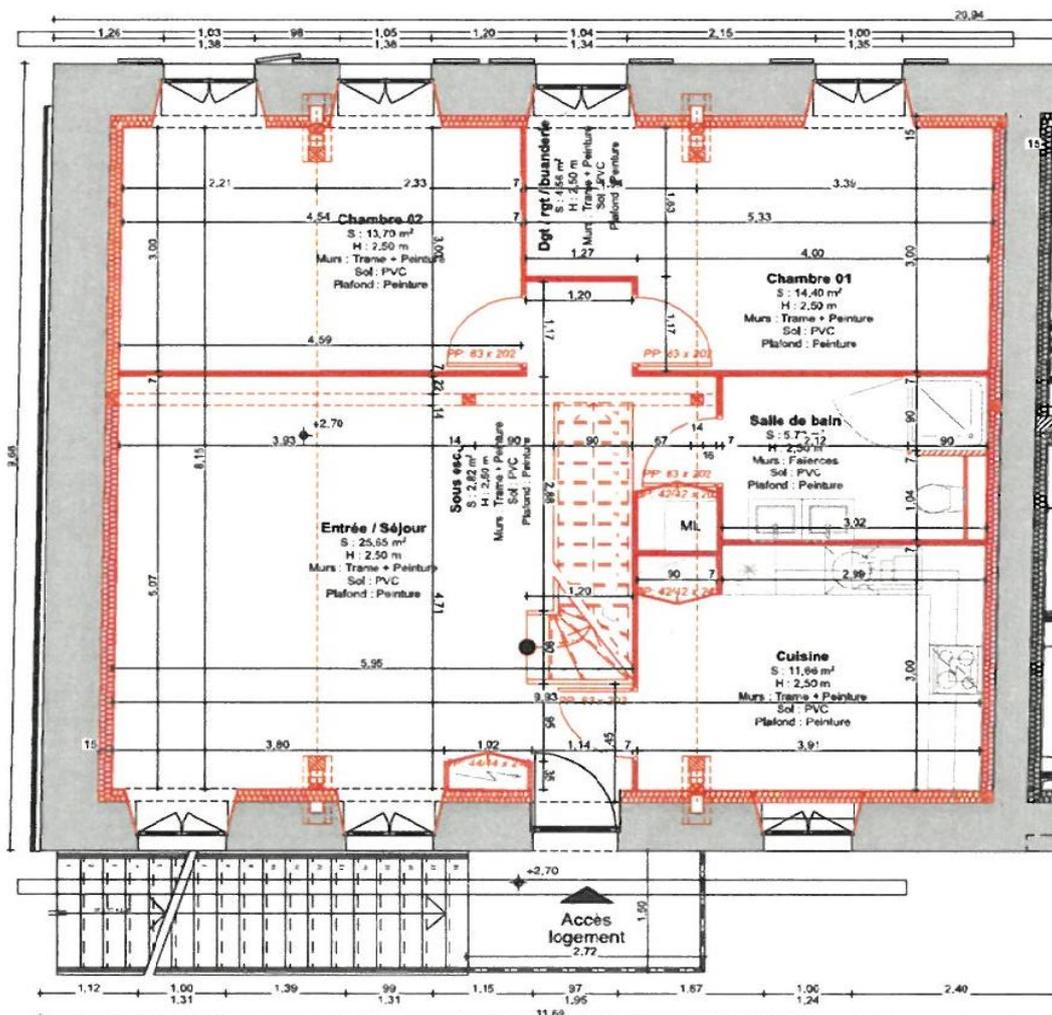
Il nous restait une incertitude sur l'obtention de subventions, incertitude levée avec l'attribution de 20 000 euros sur l'acquisition des locaux, ceci dans la mise en œuvre de mesures de compensations agricoles collectives dans le cadre de l'aménagement du site de l'aéroparc de Fontaine.

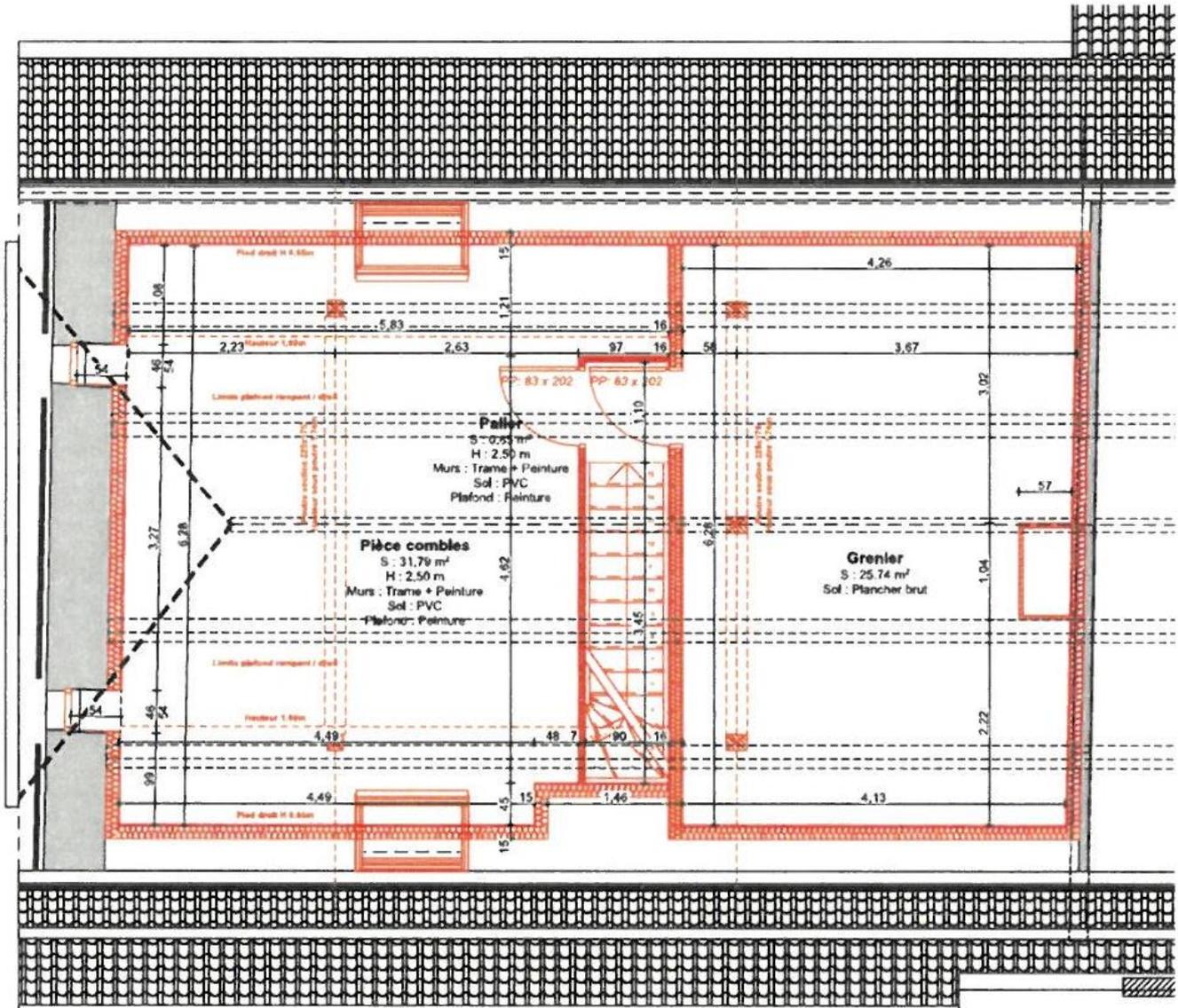
L'ouverture des plis a constitué une relative bonne surprise pour nous, puisque le total des marchés cumulés s'élève à 1 127 981 euros HT, à comparer avec l'estimation du maître d'œuvre : 1 277 196 euros HT, somme ayant servi de référence pour les dossiers de demande de subvention. Nous avons donc une marge confortable pour financer d'éventuels travaux supplémentaires. Et des travaux supplémentaires, dans un chantier tel que celui-ci, il y en a :

La modification du plan des ateliers a déjà pour conséquence une plus-value de 19 381 euros HT. Des travaux de maçonnerie non prévus dans le descriptif s'élèvent pour l'instant à 14 231 euros HT. En charpente, la pose de solivage supplémentaire, le remplacement des tuiles initialement prévues par un autre modèle, génèrent des dépenses qui s'élèvent à 17 350 euros HT.

A notre demande, l'architecte a lui-aussi modifié le projet concernant le logement. Initialement, il était prévu la réalisation d'un T3. A la vue des volumes disponibles, nous avons souhaité ajouter une pièce supplémentaire dans les combles qui auraient été perdues. Ceci aura évidemment pour conséquence une augmentation du coût des travaux dans le logement. L'estimation des travaux réalisée par le maître d'œuvre s'élève à 147 400 euros HT pour le restaurant et à 111 700 euros HT pour l'appartement.

Plan Etage 1er





Nous aimerions pouvoir réaliser l'ensemble de ces travaux dans une même opération mais il n'est pas du tout certain que nous puissions obtenir les subventions pour la totalité. Il nous faudrait alors ne réaliser que le restaurant et différer d'un an l'appartement.

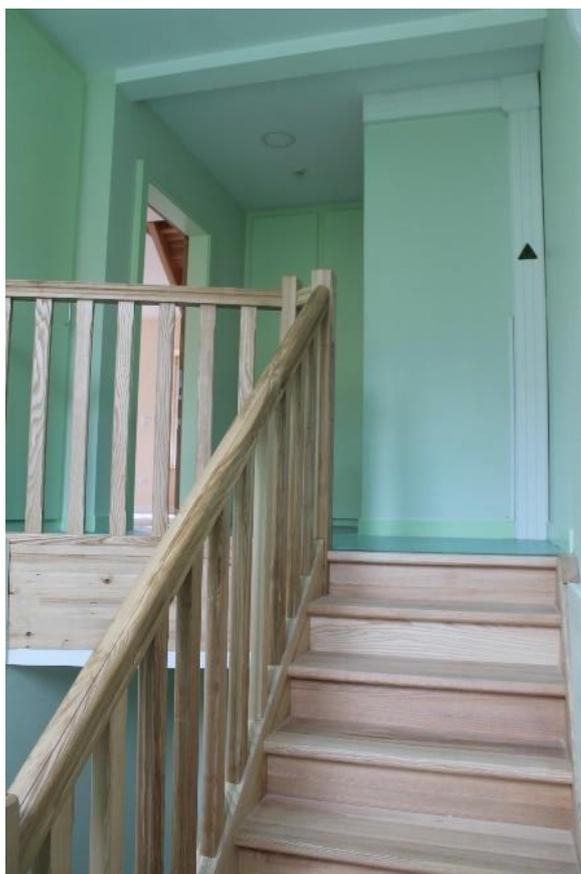
En marge des travaux, la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) poursuit sa mission d'accompagnement à la création de cette activité commerciale. Le projet administratif prend forme. Des propositions concernant le montage juridique de fonctionnement ont été étudiées et soumises aux producteurs. Elles nous ont été présentées pour avis. La mission se poursuit, conformément au programme prévisionnel.

Les logements :

Travaux terminés.

Afin de rendre les locaux plus fonctionnels, le conseil municipal a pris la décision d'équiper l'espace cuisine de meubles. Ceux-ci ont fait l'objet d'une commande supplémentaire auprès de notre menuisier





Le conseil municipal a également décidé de commander de nouveaux escaliers pour accéder au sous-sol, ce qui permettra de mettre une cave à disposition de chacun des locataires des appartements.

Total des dépenses : 189 020.63 € HT

Travaux supplémentaires non prévus au devis :

- Meubles de cuisine 3 889.52 € HT

Soit un total de : 192 910.15 € HT

Pour rappel :

- Subvention DETR : 56 025 euros
- Subvention Conseil Départemental : 25 000 euros

Reste à charge pour la commune : 111 885.15 € HT

Travaux complémentaires :

- Réfection du branchement électrique par ENEDIS : 3 936.16 € HT
- Commande d'un escalier pour accès cave, pas encore installé
Entreprise : Serrurerie Valdoyenne 3 060.00 € HT

En ce début d'année, les deux appartements viennent d'être loués

Chemin piétonnier rue des Etangs :

Entreprise PIOT :	12 840.47 €	HT
Fournitures diverses : panneaux et miroirs	2 440.18 €	HT
Total des travaux :	15 280.65 €	HT

Subvention DETR : 6670 euros

Subvention Conseil Départemental : 5000 euros

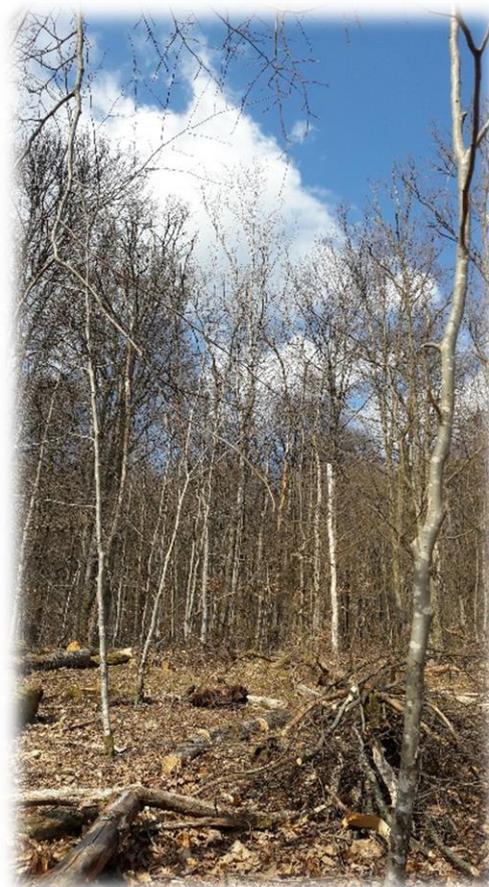
Les dossiers de demande de subvention concernaient la réalisation d'un cheminement allant de la rue de la Colidaine au rond-point, pour un montant prévisionnel de 30 310 euros, pour lequel nous avons sollicité une subvention de 15 155 euros au Conseil Départemental et de 15 534 euros dans le cadre de la DETR.

Au vu des sommes attribuées bien inférieures à celles espérées, le conseil municipal a décidé de ne faire réaliser que la partie située entre la rue de la Colidaine et la rue des Etangs.

Par voie de conséquence, le montant des subventions sera forcément revu à la baisse. Nous ne connaissons pas encore ce montant.



Travaux en forêt :



Travaux de bucheronnage coupe ordinaire Entreprise ZELLER :

Travaux de réfection du chemin dit « chemin du Génie » (à l'extrémité de la rue du Grippot) Entreprise PIOT : 4 378.14 €

ONF - Frais de garderie : 4 234.52 €

Total dépenses en forêt : 8 612.66 €

Recettes des ventes de bois : 63 598.24 €

Indemnités du Conseil Départemental relatives aux bassins de la Chaume : 6 769.00 €

Total des recettes en forêt : 69 627.24 €

Bilan positif.

Rappelons également l'engagement de la commune dans le plan de relance forestier. Le conseil municipal avait pris la décision de procéder à la replantation de 6,5 hectares de forêt issus de l'exploitation des épicéas déperis. Le coût prévisionnel de l'opération s'élevait à 40 646 euros. La commune pouvait bénéficier d'une subvention de 23 627 euros. Le reste à charge étant donc de 17 119 euros.

Un appel d'offre a été organisé par l'ONF afin de trouver les entreprises chargées de réaliser les travaux, appel d'offre demeuré sans suites, aucune entreprise n'ayant répondu. Un nouvel appel d'offre sera organisé dans les prochains mois. Aux termes de la convention avec l'état, il est précisé que la commune a 3 ans pour engager les travaux.

La mairie inaugurée – la fin d'un programme



Le 24 septembre 2022, a donc eu lieu l'inauguration des locaux de notre nouvelle mairie. Monsieur Le Préfet était présent, de même que notre nouveau député Florian CHAUCHE. Monsieur le Sénateur ainsi que Monsieur Le président du Conseil Départemental étaient excusés.





Nous avons pu rencontrer là également, plusieurs maires et représentants des communes de la Communauté de Communes. Le conseil municipal avait souhaité associer à cet évènement l'ensemble de la population du village. Il nous a été très agréable de constater qu'un certain nombre de nos concitoyens étaient présents pour participer à cette manifestation très sympathique.

Après les discours, chacun a pu visiter l'ensemble des locaux rénovés ; la mairie évidemment, mais également les 2 appartements, ceci après avoir foulé les dalles du nouveau parvis. C'est avec un plaisir non dissimulé que tout ce monde s'est retrouvé ensuite dans la grande salle des mariages pour partager le pot de l'amitié.



Rappelons que cette inauguration marquait la fin d'un ambitieux programme de travaux commencé il y a plusieurs années. C'est le 16 octobre 2013 que le conseil municipal avait décidé d'acquérir la ferme DIETRICH située à côté de la mairie, afin de construire à sa place une nouvelle école.

L'école constituait la première phase du programme.

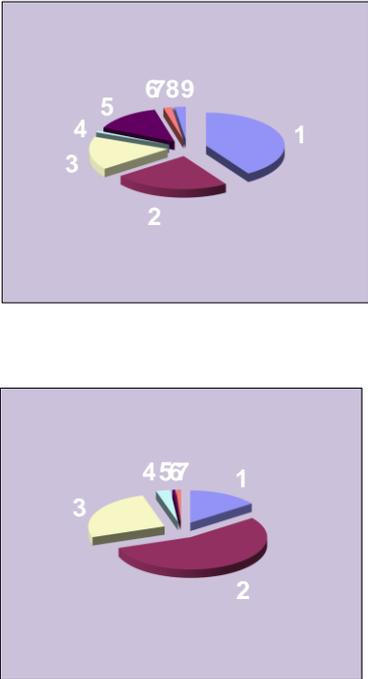
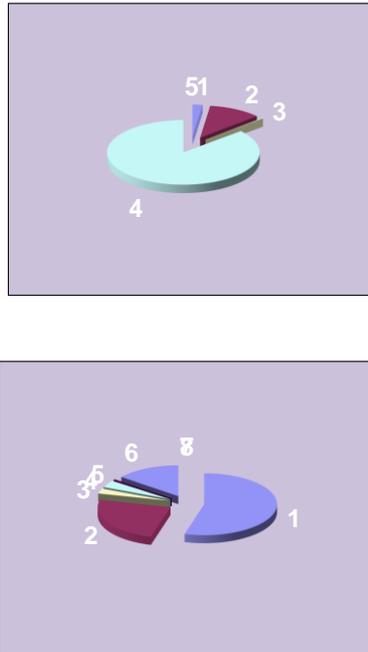
La deuxième phase consistait à transformer les locaux de l'école devenus vacants au rez-de-chaussée de la mairie afin d'y accueillir la nouvelle mairie.

La troisième phase était d'aménager l'étage de la mairie afin de réaliser 2 appartements.

Enfin, si les conditions le permettaient, finaliser l'ensemble en construisant un nouveau parvis et procéder au ravalement des façades.

Oui, il aura fallu 9 années pour réaliser tout ceci, et cela a coûté plus de 900 000 euros. Mais le résultat est là, avec également pour le conseil municipal, la satisfaction d'avoir réalisé un beau projet.

Budget 2022

<p><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></p> <p><u>DEPENSES</u></p> <p>1 Charges à caractère général 2 Charges de personnel 3 Autres charges de gestion courante 4 Charges financières 5 Atténuation de produits 6 Charges exceptionnelles 7 Dotations provisoires 8 Opérations d'ordre transfert entre sections</p> <p><u>RECETTES</u></p> <p>1 Produits des services 2 Impôts et taxes 3 Dotations et participations 4 Autres produits de gestion courante 5 Produits exceptionnels 6 Opérations d'ordre transfert entre sections</p>	<p><u>297 836</u></p> <p>122 080 70 840 48 543 2 685 41 519 5 200 200 6 769</p> <p><u>330 665</u></p> <p>49 600 182 251 86 064 10 010 2 000 3 440</p>	
<p><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></p> <p><u>DEPENSES</u></p> <p>1 Remboursement d'emprunt 2 Immobilisations corporelles 3 Opération d'ordre entre sections 4 Immobilisations en cours</p> <p><u>RECETTES</u></p> <p>1 Subventions d'investissement 2 Emprunt et dettes 3 Dotations 4 Excédents de fonctionnement 5 Opérations d'ordre transfert entre sections 6 Solde d'exécution reporté</p>	<p><u>1 529 625</u></p> <p>32 317 171 868 3 440 1 322 000</p> <p><u>1 529 625</u></p> <p>831 220 373 563 41 239 57 611 6 769 219 223</p>	

STATISTIQUES FINANCIERES 2021

Pour l'ensemble de ces calculs, il a été pris en compte une population de 564 habitants.

Les différents pourcentages des trois taxes qui composent les impositions directes



COMMUNES	Foncier bâti	Foncier non bâti
Grosmagny	32.37	66.40
Belfort	38.93	82.83
Eloie	33.82	46.12
Etueffont	34.41	74.35
Petitmagny	35.62	80.65
Rougegoutte	23.36	24.18
Moyenne départementale	32.71	44.26

NB : L'augmentation du taux du foncier bâti (doublement) s'explique par la compensation par l'Etat de la suppression de la taxe d'habitation et le transfert aux communes de la fraction départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

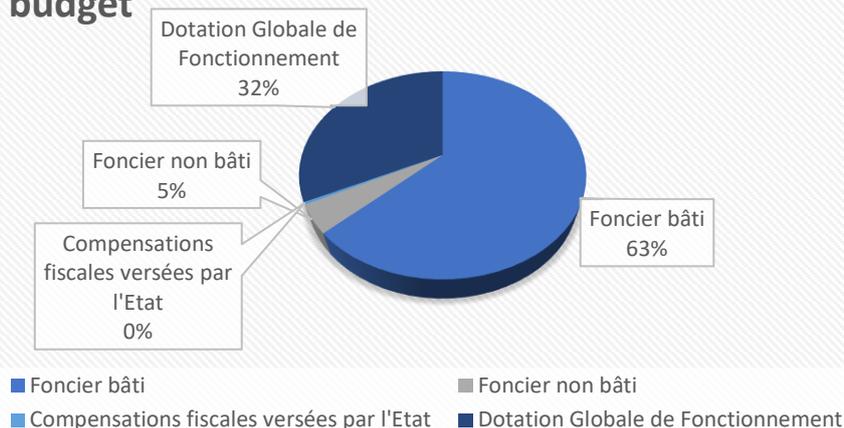
Impôts et taxes perçus par la commune en 2021

Taxes	Rappel des taux à Grosmagny	Apport au budget communal
Foncier bâti (FB)	32.37	136 537 €
Foncier non bâti (FNB)	66.40	9 562 €



Compensations fiscales versées par l'Etat		808 €
Dotation Globale de Fonctionnement		69 399 €

Part des taxes dans le budget



Des hauts et des bas dans les taux des communes du département

Taxes	+ basse	+ haute	Rappel Grosnagny
Foncier bâti	22.72 Croix	38.93 Belfort	32.37
Foncier non bâti	8.51 Cravanche	99.03 Méziré	66.40

Les différents pourcentages de répartition des impositions directes

Taxes	+ petit	moyenne	+ grand	Rappel Grosnagny
Foncier bâti	4.58 Etueffont	32.71	99.90 Cravanche	93.46
Foncier non bâti	0.10 Cravanche	44.26	95.42 Etueffont	6.54

EFFORT FISCAL		POTENTIEL FINANCIER		
Classement	Communes	Classement	Communes	Potentiel financier par habitant
1	Lamadeleine	1	Fontaine	1698
2	Petitmagny	2	Bessoncourt	1496
3	Belfort	3	Andelnans	1387
6	Grosnagny	85	Grosnagny	633
99	Faverois	99	Brebotte	549
100	Croix	100	Vellescot	539
101	Bourogne	101	Lepuix-Neuf	531

Le potentiel financier d'une commune est égal à son potentiel fiscal majoré du montant de la dotation forfaitaire perçue par la commune l'année précédente



Le PLUi

Le PLUi, Plan Local d'Urbanisme intercommunal, a été prescrit le 19 avril 2017. Nous étions alors tous, élus de la communauté, conscients de la difficulté qui nous attendait afin de mener à bon terme l'étude de ce document majeur pour sceller l'avenir urbanistique de nos territoires.

Mais malgré cette conscience, nous étions loin, très loin d'imaginer à quel point ce pourrait être si laborieux : nous nous étions fixé comme objectif, de terminer l'étude du PLUi avant les élections municipales de 2020. Trois années de travail nous paraissaient amplement suffisantes. Aujourd'hui, six ans après le début des travaux, nous n'en voyons toujours pas la fin. Nous avons passé des dizaines d'heures de réunion, des après-midi régulièrement consacrés à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), puis du règlement d'urbanisme, puis du zonage. Des réunions publiques ont été organisées. Tout ceci confirmant qu'il est difficile et laborieux de trouver une unanimité d'avis convergents pour élaborer un document commun s'appliquant sur 22 communes différentes. De nombreux articles de presse ont régulièrement fait écho de ces difficultés rencontrées.

Le zonage, à lui seul, est le sujet majeur qui tourmente les esprits depuis de longs mois.

Afin que le moment venu, vous puissiez comprendre comment ont été fixées les limites des différentes zones du PLUi, et plus particulièrement les limites de la zone constructible, nous avons voulu vous donner les éléments pris en compte.

La communauté de communes, maître d'ouvrage, de l'élaboration du PLUi, l'AUTB (Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort) chargée de l'étude, doivent mettre en œuvre les principes de la loi dite « Loi Climat et Résilience ».

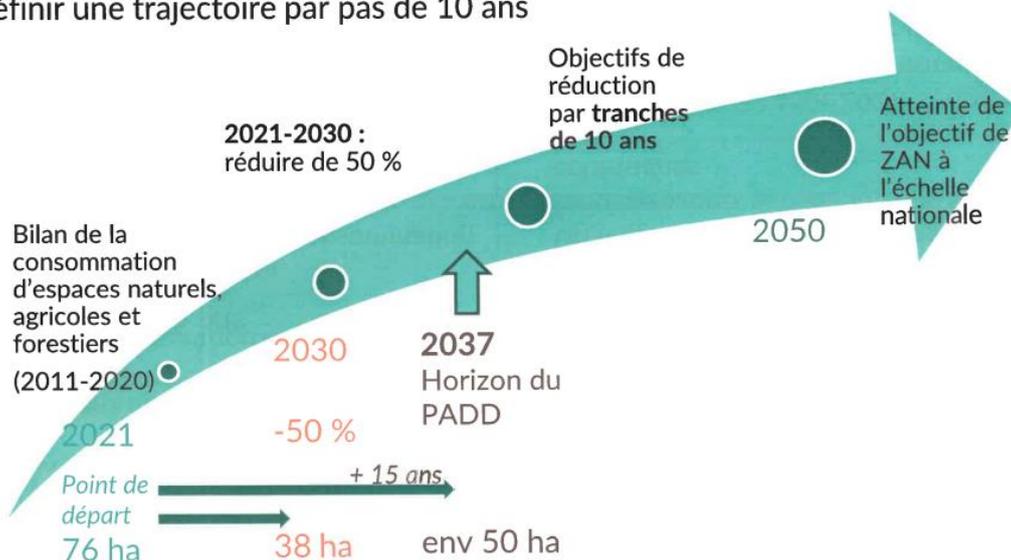
Cette loi fixe entre autre, un objectif d'artificialisation des sols de zéro en 2050 ; c'est la fameuse ZAN. Pour y arriver, une trajectoire a été définie, le point de départ étant l'année 2020.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CCVS | COPIL : Bilan des commissions règlement et des travaux sur le zonage



Zéro artificialisation nette en 2050 : « ZAN »

Définir une trajectoire par pas de 10 ans



Un bilan de la consommation foncière d'espaces naturels agricoles et forestiers a été réalisé, s'étendant sur les années 2011 à 2020. Ce bilan établit à 76 ha la surface construite durant cette période sur les 22 communes de la communauté. L'objectif théorique de réduction des surfaces construites est de 50 % en 2030. Ce serait donc 38 ha. A la fin du PADD en 2037, nous serions à environ 50 ha.

Les services de l'Etat, garants de l'application de la loi ont accepté une trajectoire à 60 ha.

En parallèle, la somme des surfaces constructibles sollicitées par les communes en septembre 2021 était de 140 ha.

L'équation était simple. Il fallait donc réduire de près de 60 % la surface constructible espérée globale de la communauté.

Sur les 60 ha, on applique encore un « coefficient » de répartition entre les communes dites « communes pôle » (Grosagny, Etuefont, Rougemont Le Château) et les autres. Les 3 communes pôles se voient attribuer une surface de 19 ha ; les 19 autres communes, une surface de 41 ha.

Ici, intervient une autre notion : les dents creuses. C'est le terme trouvé pour qualifier toute parcelle située en zone constructible, par exemple entre 2 habitations, et de fait, considérée comme constructible sans ambiguïté possible.

Le potentiel des dents creuses pour l'ensemble de la communauté, est établi à 34 ha. Ce qui, comparé aux 60 ha, fixe un besoin foncier hors dents creuses, de 26 ha, toujours pour l'ensemble des 22 communes, répartis pour 9 ha entre les communes pôles et 17 ha pour les autres 19 communes.

A Grosagny, les dents creuses représentent 1,8 ha.

Pour répartir entre les 19 communes, les 41 ha de surface constructible, un pourcentage est calculé, qui prend en compte trois indicateurs : la population des ménages 2018, le nombre de permis de construire entre 2010 et 2021 et le nombre d'équipements en 2020. Tout ceci passé à la moulinette, donne pour Grosagny, un pourcentage de 5,1 %.

41 ha X 5,1 % nous donne donc la nouvelle surface constructible dans la commune, soit 2,1 ha.

La surface constructible hors dents creuses est donc de

2,1 ha - 1,8 ha = 0,3 ha.

Dans un premier temps, l'AUTB avait demandé à chaque commune de réfléchir à un projet de zonage.

Le conseil municipal avait donc fait une proposition sur la base de l'ancien POS. Nous avons ajouté à la zone constructible, quelques parcelles viabilisées et profité de l'occasion pour rendre plus cohérentes certaines limites.

C'est suite à ce travail des conseillers municipaux qu'a été calculée la surface de 140 ha sollicitée par les communes.

A Grosagny, la surface de la zone constructible ainsi proposée par le conseil municipal s'établissait après calcul, à 5,9 ha, hors dents creuses. Il nous fallait donc réduire cette surface de 5,6 ha.

Nous nous sommes donc remis au travail, repris nos cartes et avons formulé de nouvelles propositions.

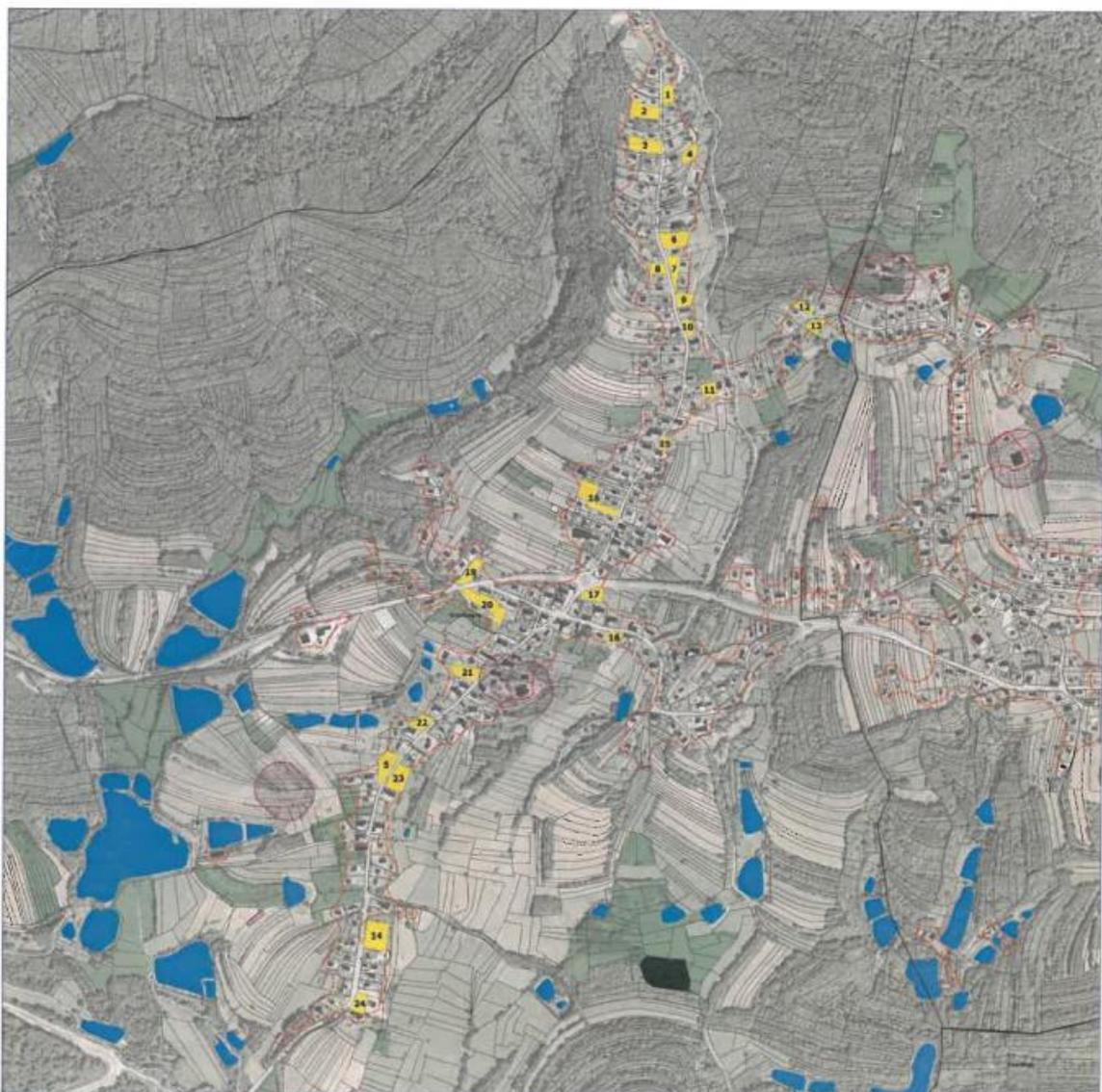
Après exploitation et mise au net à l'AUTB, nous apprenons que nous n'avons enlevé que 5,24 ha et qu'il nous faut encore trouver 40 ares.

Face à cette dernière demande, Monsieur le Maire décide de ne pas donner suite. Il écrit une longue lettre expliquant pourquoi le conseil municipal ne réduira plus la surface constructible de la commune. La lettre est envoyée au vice-président de la communauté, chargé de l'élaboration du PLUi. Une copie est envoyée à Monsieur le Préfet, une autre au Sénateur, une autre au Député. Nous n'avons à ce jour pas de réponse officielle. Mais nous avons appris de façon officieuse que la décision prise par la commune a été acceptée par les services de l'Etat.

Au moment où nous écrivons ces lignes, une seule commune n'a pas encore répondu aux exigences de réduction de ses surfaces constructibles comme cela lui était demandé. Cela bloque pour l'instant la poursuite des travaux en général, et plus particulièrement l'édition définitive des cartes.

Rappelons enfin, que chaque habitant de la communauté pourra, le moment venu, consulter l'ensemble des documents du PLUi, et le cas échéant, rédiger ses observations au cours de l'enquête publique qui clôturera ces fastidieux travaux d'élaboration.

Les capacités de densification, l'emprise urbaine, les enjeux des milieux naturels et les périmètres de réciprocité



Eclairage public : transition énergétique

Certains d'entre nous l'ont certainement remarqué : depuis quelques mois, nos factures d'électricité comportent une ligne supplémentaire, celle de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE). Cette nouvelle taxe alimente un fond destiné à soutenir les projets d'investissement contribuant à l'effort de transition énergétique, pour les communes de moins de 2000 habitants, sur le territoire desquelles la taxe est perçue.

Chaque commune de moins de 2000 habitants dispose ainsi d'une enveloppe de 36 euros par habitant, à utiliser sur une période de 6 ans à compter de 2021.



Le conseil municipal a décidé de remplacer l'ensemble de ses anciens luminaires d'éclairage public par des luminaires à LED. Il a également décidé de remplacer les anciennes commandes par des horloges astronomiques équipées d'antennes de synchronisation, permettant une coupure de nuit.

L'ensemble de ces dispositions représente un investissement de 57 078 euros HT.

L'an dernier, les dépenses de consommation d'électricité pour l'éclairage public se sont élevées à 10 000 euros environ.

Afin de réduire ce poste de dépenses d'une part, et d'autre part pour réduire les nuisances lumineuses nocturnes sur l'environnement, le conseil municipal a pris la décision d'arrêter l'éclairage public entre minuit et cinq heures. Il fallait pour cela installer de nouvelles horloges astronomiques. C'est fait. Il reste à poser les antennes de synchronisation.

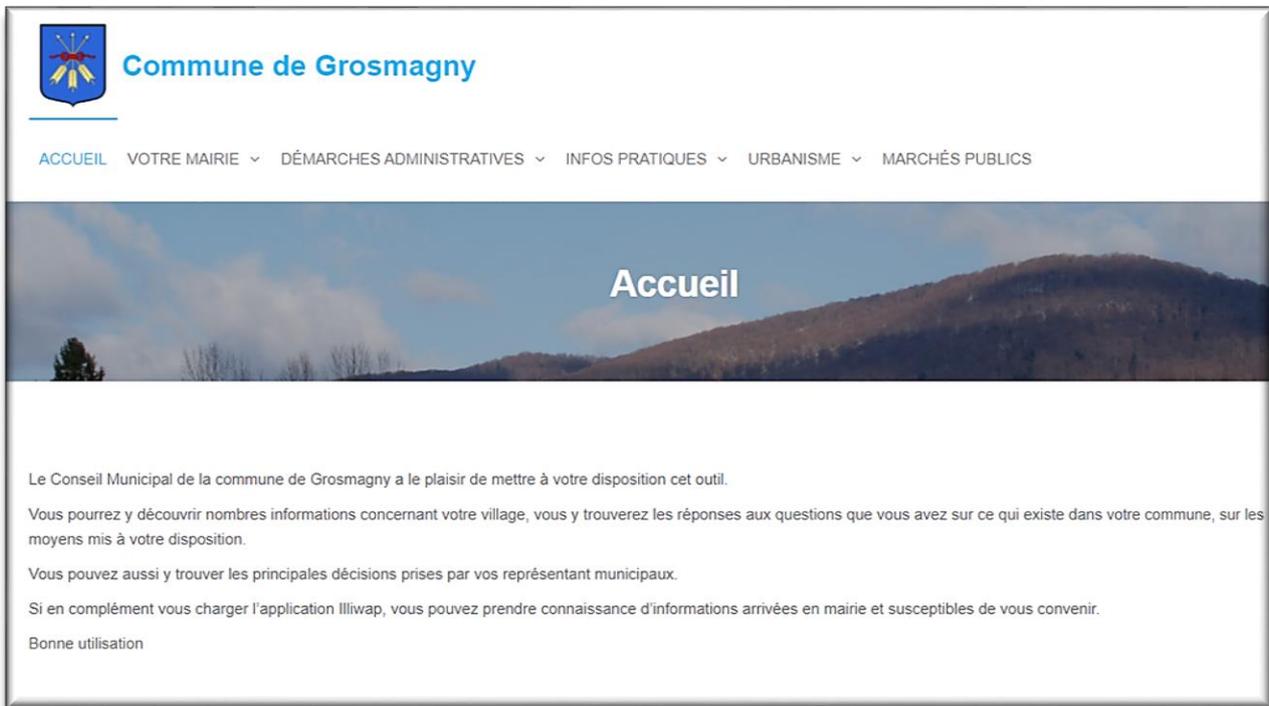
Une subvention de 19 224 euros a été demandée et obtenue. Nous espérons pouvoir déposer une autre demande dans le cadre du fond départemental alimenté par les amendes de police. L'objectif étant de passer commande des luminaires pour un remplacement dès cette année.

Les nouveaux luminaires auront une puissance de 51 watts ou de 31 watts suivant les cas, avec possibilité d'abaisser la puissance de 50 %. Nous avons à GROS MAGNY, 89 luminaires d'installés.

Une simulation réalisée avant l'augmentation du prix de l'électricité faisait apparaître un retour sur investissement en moins de 4 années. La décision définitive sera prise après le vote du budget.

Le site internet de la commune

Le site internet de la mairie est disponible sous <http://grosmagny.fr/> où vous pourrez trouver toutes les informations nécessaires de notre commune.



L'application illiwap

En 2022, 217 nouveaux abonnés suivent les actualités de notre commune. La station de Grosmagny compte 459 utilisateurs à ce jour.

70 messages ont été envoyés pour alerter et informer les habitants en temps réel.

Pour être destinataires de ces alertes, les administrés doivent télécharger l'application Illiwap sur leur téléphone puis s'abonner à la « station » qui les intéresse.

Une **notification leur sera alors envoyée à chaque information communiquée par la municipalité.**

QRCode de la station



Des nouvelles des Loupiaux

En septembre 2022, de nouvelles mamans ont rejoint l'association.

Cette année, plusieurs manifestations ont pu être organisées :



Les poissons d'avril.

Fin mars, les enfants ont confectionné des poissons d'avril avec du matériel recyclé (dessins, collages, mobiles...), que nous avons pu admirer sur les vitres de la grande salle de la mairie durant une semaine.

Chaque enfant a reçu une récompense pour sa création et un gros poisson en chocolat a été offert, suite à un tirage au sort.



La balade contée.

Le 17 juin, durant une ballade de 3 kilomètres sur les chemins de PETITMAGNY, le conteur Franck MEINEN a proposé, lors de plusieurs poses, un spectacle intitulé « un petit tour du monde ». Pendant 2 heures, enfants et même parents ont écouté 5 contes avec attention, au détour d'un chemin, d'un étang, d'une forêt...



Halloween.

Un atelier maquillage et un atelier fabrication de lanternes a été organisé pour les enfants le jour d'Halloween, avec distribution de jus de fruits, chocolat chaud et même vin chaud pour les parents. A la suite de cet après-midi, les enfants ont pu, s'ils le voulaient, aller quémander des bonbons dans les maisons.



- 2 ventes de farines Thuriot ont encore été organisées en mai et en novembre, ainsi qu'une vente de biscuits.

Ce sont ces ventes de farine qui ont permis à l'association d'organiser ces différents événements.

Les 3 écoles ont également pu bénéficier, comme l'année dernière, de dons à parts égales.

Cette année 2023, de nombreuses idées devraient voir le jour : création et affichage de masques de carnaval, chasse aux œufs, spectacle de magie...

Fin de parenthèse pour l'association du Fayé. Après cette interminable période de pandémie, pendant laquelle il a été impossible, puis difficile d'organiser le moindre évènement, l'activité a redémarré.

Au fil des mois, les 14 membres du conseil d'administration se sont efforcés de retrouver le programme d'avant, même si la dynamique n'est pas encore entièrement revenue.

- Il a donc été possible d'organiser la demi-journée de nettoyage du village en collaboration avec la municipalité et l'association de chasse.
- Nous avons retrouvé notre traditionnelle montée du Fayé le 1^{er} mai avec toujours à nos côtés, les associations des villages voisins.



- Grâce au remarquable concours de nombreux aidants, le vide grenier a pu avoir lieu.



- Et surtout, ne pas oublier de regarder avec attention les décorations successives réalisées sur le rond-point, avec cette année, une participation particulière dans le cadre du bicentenaire du département.



- **Le club Bon Accueil** a quant à lui, retrouvé une pleine activité : 2 jeudis par mois, nos aînés peuvent ainsi se retrouver pour un moment de convivialité et de partage. Belote, tarot, scrabble, rami sont au programme habituel avant le partage du goûter.

- Une sortie au marché de Noël de COLMAR a réuni plus de 50 personnes.

- Un repas de clôture en juin ainsi qu'un repas de Noël ont été organisés à l'Atelier Gourmand.



La Région dans notre secteur



La région est connue pour être responsable des transports (mobilités) et des lycées ; avec une particularité pour le territoire de BELFORT, les collectivités ayant gardé la responsabilité des mobilités (bus, vélos et voitures en autopartage).

En Bourgogne-Franche-Comté, bon nombre de petites villes rurales voient leur population diminuer. Ces villes, éloignées des grands pôles urbains, perdent de l'emploi et des services.

La Région a donc pour objectif de maintenir les services de ces villes rurales et d'améliorer le cadre de vie des habitants via la mise en place d'une nouvelle politique. Pour cela, la région aide les communes dans leurs projets : le magasin de producteurs à Grosmagny, la rénovation d'une école à Giromagny ou l'aménagement de Lachapelle-sous-Rougement. Ce ne sont que quelques exemples, la carte ci-dessous en illustre d'autres.

En janvier 2022, la Région a adopté le nouveau dispositif « Centralités rurales en Région ». Cent vingt-huit villes ont été identifiées ainsi, et pourront bénéficier d'une enveloppe d'aide allant jusqu'à 500 000 €, ce qui est le cas de Giromagny ; cela vient en complément des « petites villes de demain », lancé par l'Etat.



Point STOP

La mobilité en zone rurale est un sujet complexe. Contrairement à la situation qui existe en ville où un bus peut passer tous les quarts d'heure, et où chaque bus affiche un taux de remplissage relativement élevé, nous sommes dans nos villages, tributaires d'une situation bien différente : un nombre de bus qui se compte sur les doigts d'une main, et des bus qui circulent quasiment vides. Il faut bien se rendre à l'évidence, en dehors des périodes scolaires, rares, très rares sont les personnes qui utilisent les transports collectifs existants.

Le SMTC, le syndicat qui gère les transports dans le Territoire de Belfort est bien évidemment confronté à un problème de rentabilité. Faire rouler un bus coûte cher ; le faire rouler pour rien n'a pas de sens. Le SMTC gère un service public qui fonctionne en grande partie grâce à des subventions des collectivités et au versement d'une taxe prélevée sur les entreprises. Notre communauté paye sa contribution. Fort de cet état de fait, nous avons demandé et obtenu de la part du SMTC la mise en place d'une ligne transversale reliant ROUGEMONT à GIROMAGNY. Après quelques années d'existence, il nous a été annoncé il y a quelques semaines, sa probable suppression si elle ne rencontre pas ses utilisateurs. Les bus y circulant sont toujours vides.

Fort de ces constats, il ne serait pas raisonnable d'imaginer que le SMTC mettra d'autres bus à notre service.

C'est la raison pour laquelle le conseil municipal a décidé d'essayer de mettre en place un dispositif complémentaire fréquemment présent dans l'ouest de la France et qui pourrait, ici aussi, rendre des services.

Il s'agit des points STOP.

C'est l'endroit identifié où une personne qui veut se rendre sur ELOIE, ou pourquoi pas plus loin, peut attendre un automobiliste susceptible de le prendre en stop pour l'emmener à l'arrêt de bus d'ELOIE ou plus loin.



Le point STOP est situé face à la mairie, sur la petite place, derrière les deux bancs.

Dans l'autre sens, le point STOP sera placé à ELOIE, à proximité de l'arrêt de bus, avec la finalité de ramener les stoppeurs vers GROSMAGNY.

Les automobilistes qui traversent nos villages sont pour la grande majorité d'entre eux, des habitués de ce trajet. Nous pensons qu'une fois l'information passée et les habitudes prises, ce dispositif pourrait rendre un réel service.

Pass'sports et Culture



Le bilan de cette opération s'avère très positif puisque 37 enfants du village ont pu en bénéficier en venant chercher une attestation à la mairie.

Rappelons que le dispositif a été mis en place par la Communauté afin de favoriser pour nos enfants, la pratique d'une activité sportive ou culturelle. Chaque commune étant libre d'y adhérer et libre également de fixer le montant de sa participation.

Le conseil municipal de GROSMAGNY a décidé d'entrer dans le dispositif en fixant la participation de la commune à 10 euros par enfant. La participation de la Communauté est de 15 euros par enfant.

Ces deux participations s'ajoutant, seront versées directement aux associations accueillant les enfants et viendront de fait en déduction des cotisations payées par les parents.



La saga d'une auberge



On peut penser que cette ferme auberge fut construite après la guerre de 1870 comme de nombreuses fermes du pays sous vosgien.

Sa structure et sa distribution confirment cette idée.

Le recensement de 1876 nous informe qu'elle était occupée :

- par la famille **GRASELER** :

Le père : **François Xavier**, Aubergiste

La mère : **Marie Françoise MOISSONNIER**

Et leurs neuf enfants

- par deux fonctionnaires des douanes
- et par **Marguerite GIRARDEY**, désignée comme la propriétaire-rentière.

Marguerite GIRARDEY, âgée de 75 ans, était l'épouse de **Georges Juste MARCHAND**, Meunier à Eloie.

On peut supposer que ce couple est à l'origine de la construction du bâtiment.

Marguerite GIRARDEY décèdera en 1876.

François Xavier GRASSELER continuera son activité d'aubergiste et perdra son épouse en 1883. Il épouse en 1884 **Marie Caroline Adelpine CHARLES**. Un contrat de mariage sera acté ce qui tend à prouver que cette dernière était propriétaire de l'auberge. La succession survenue à son décès confirmerait cette thèse (**François Xavier GRASSELER** décède avant son épouse en 1887).

En 1919, au décès de **Marie Caroline Adelpine CHARLES**, **Marie Joséphine HELBLING** héritera de la maison.

Avec son mari, **Georges Alfred Alexis MARCHAL**, ils perpétueront l'activité, sachant qu'ils résidaient depuis leur mariage à cette adresse.

Les anciens Grosmagniens peuvent encore se souvenir de **Mathilde et Alfred Alexis Edmond MARCHAL**, respectivement sœur et frère qui ont fait fonctionner l'épicerie-charcuterie jusqu'en 1972, rendez-vous également des écoliers qui y faisaient le stock de bonbons avant de rejoindre les bancs de l'école.

Les plus jeunes ont pu ensuite se restaurer chez **Cocoye. Claude et Nicole HELLE** les ont accueillis de 1973 à 2006.

En 2018, le conseil municipal décide de se rendre acquéreur des locaux suite à la fermeture de l'établissement. C'est ainsi qu'est né le projet de faire renaître un commerce de produit locaux associant des agriculteurs et complété d'un restaurant.

L'établissement devrait ouvrir au public au cours du troisième trimestre 2023.

Sources :

Archives départementales du Territoire de Belfort

Quelques délibérations du conseil municipal



« Sur proposition du Maire, il est voté une subvention annuelle de 400 francs, renouvelable chaque année, tant que le conseil municipal le juge nécessaire pour contribuer au fonctionnement des services autobus, sur la ligne de Masevaux-Belfort ».



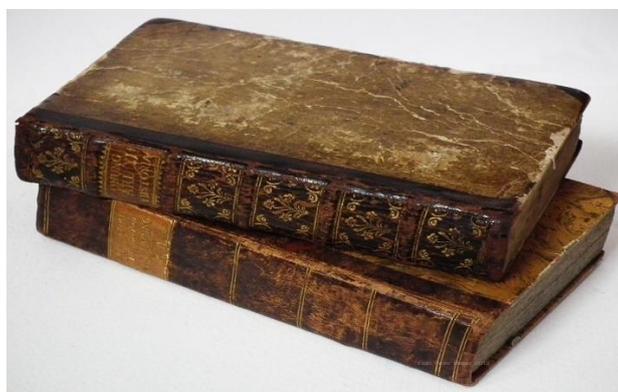
« Sur proposition du Maire, il est demandé à l'administration des postes l'obtention d'une ligne téléphonique sur Giromagny étant donné que Grosagny est éloigné de toute communication, le service des postes est très irrégulier ».



« Le conseil municipal décide qu'il y a lieu d'ouvrir à l'école primaire publique un cours d'adultes qui commencera le 15 novembre 1922 pour finir le 2 février 1923. Il ouvre en outre le budget primitif de 1923, un crédit de 120 francs pour indemnités du directeur du cours d'adultes »



« Le conseil municipal demande, vu l'abondance des fruits et pour permettre à tous les bouilleurs de distiller dans le délai accordé, l'autorisation à l'administration des contributions indirectes d'ouvrir plusieurs ateliers publics pour la distillation ».



« Monsieur le Maire expose au conseil municipal la principale disposition de l'arrêté du ministre de l'instruction publique de 1915 relatif à l'organisation des bibliothèques dans les écoles publiques. Il fait ensuite remarquer en ce qui concerne la commune, que la bibliothèque de l'école publique se trouve très appauvrie en fait d'ouvrages, que les ouvrages restants sont ou démodés ou en mauvais état et que dans l'intérêt de l'école et de toute la population, il serait nécessaire de la reconstituer ». En conséquence, le conseil vote une somme de 100 francs pour premier achat de nouveaux livres et il demande en outre que l'état veuille bien lui venir en aide dans la mesure du possible, prétextant que les troupes cantonnées pendant la dernière guerre ont contribué pour une large part, à appauvrir les bibliothèques par des prêts qui n'ont jamais été rendus ».

Incivilités.....toujours !

Chaque année, au moment de la rédaction du bulletin, revient la nécessité de parler de la persistance de négligences diverses constatées régulièrement dans la commune.

- Aux abords des containers : régulièrement, on trouve des cartons de bouteilles vides déposés à côté du container. Les bouteilles doivent être mises dans le container, pas à côté. Si celui-ci est plein, ce qui peut arriver, il suffit de remmener ses bouteilles et de revenir quelques jours plus tard.

Les ordures ménagères n'ont rien à faire à proximité du bac à verre, pas plus que les encombrants de toute sorte, vitres cassées, fenêtres, objets en bois, vaisselle, cartons vides...



- La taille des haies et autres arbres privés non réalisée par les propriétaires.

- Les crottes de chien sur les trottoirs ou sur des endroits engazonnés régulièrement entretenus à la tondeuse ou à la débroussailleuse.



- Les aboiements intempestifs, problème récurrent qui s'amplifie. Les aboiements sont l'objet de signalements de plus en plus fréquents à la mairie. Il nous faut, à ce sujet, rappeler les propriétaires de chiens à leurs responsabilités. Un chien qui aboie quand un visiteur arrive à la maison, il n'y a rien de plus normal. Un chien qui aboie pendant des heures sans que l'on sache pourquoi, ou qui aboie à chaque fois qu'il voit un passant sur la route, ce n'est pas normal. Cela constitue une nuisance caractérisée pour le voisinage immédiat évidemment, mais également pour l'ensemble du secteur concerné.

Toutes ces petites choses peuvent paraître bien insignifiantes pour leurs auteurs. Elles ne le sont pas dans la vie en société. Chacun se doit d'assumer sa part de responsabilité individuelle pour que la vie collective s'écoule paisiblement et harmonieusement.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

DUPATY Athénaïs Brigitte Jocelyne née le 27 avril 2022 à Trévenans

GUYARD Noé Emile Paul né le 17 mai 2022 à Trévenans

VISCONTINI CHATELAIN Côme né le 14 juin 2022 à Trévenans

FLORY Louise Charlotte Chantal née le 18 novembre 2022 à Trévenans



MARIAGES

BAERENZUNG Anne et LANGLOIS Gaétan le 04 juin 2022

BARET Agnès et BRINGARD Christophe le 10 juillet 2022



DECES

PRÉVOT Veuve RONFORT Josiane Raymonde le 9 juin 2022 à Trévenans

MOUGIN Christian François le 12 juillet 2022 à Besançon

GAUMEZ épouse DAOUDAL Joëlle Jeanne Marcelle Clémence le 25 novembre 2022 à Grosmagny

DECES DE PERSONNES NEES A GROSMAGNY

MOUGIN Daniel Marie Roger le 20 janvier 2022 à Trévenans



Liste des commerces et entreprises à Grosogny

Bâtiment / Déco

PIOT TP rue du Bel Arbre 90200 Grosogny
Tél : 03/84/29/32/86 facebook

Electricité générale/ Pose et dépannage d'antenne

EURL Valentin LEBOEUF
5 rue du château 90200 Grosogny
06/58/11/44/77 ent.leboeuf@gmail.com

Serrurerie /Fer forgé

Jean-Noël BOURGEOIS
2 rue des Fontenottes 90200 Grosogny
06/18/71/94/98 bougeois.jeannoel@gmail.com

Couverture/Charpente/Ossature bois/étanchéité

Bout d'bois et toit Yoann BOURGEOIS
1b rue des Royers 90200 Grosogny
06/68/48/86/17

Paysagisme

Val'Vert paysage Yann GRENNÉPOIX
Entretien et création d'espaces verts
8 rue du château 90200 Grosogny
03/84/26/04/59 06/29/77/12/33
yanngrennepois@orange.fr

Couture

Le fil d'or Création d'accessoires bébé / zéro déchet
Ent.lfdo@gmail.com facebook

Alimentaire

Maraîchage/Produits de la ferme
Ferme SEIDEL 13 rue de l'église 90200 Grosogny
<http://locavores.fr/annuaire/641/>

Potager des jeunes pousses
26 rue de l'église 90200 Grosogny
06/61/18/01/16 <http://potager-jeunes-pousses.fr/>

Les Ruchers du Montanjus
Hervé SCHWALM Apiculteur-Récoltant
37 rue de l'église Cidex 49 - 90200 Grosogny
06/33/17/77/21

Restauration

Rôtisserie NAZMI
- Samedi matin au marché de Giromagny
- Dimanche matin à Sermamagny

La maison de la pizza
Camion pizza de 17h/21h le mercredi
Au croisement de la rue du Château et de la rue de
l'église (devant la Mairie)
07/87/83/09/42

L'Atelier Gourmand restaurant gastronomique
Yves Laurent HERVE - Maître restaurateur
27 rue de la Libération 90200 Grosogny
Site : atelier-gourmand.com
Mail : lateliergourmand90@orange.fr facebook
03/84/54/34/10

Institut de Beauté

Aux soins d'Angéline
37A rue de l'église 90200 Grosogny
06/88/87/33/95 <http://auxsoinsdangeline.fr>
contact@auxsoinsdangeline.fr
facebook Aux Soins d'Angéline

Service à la personne

Bernard Propreté
Vitrerie, ménage, Commerces, Particuliers, Syndic,
Tertiaire, Collectivités
Romuald SCHULTZ 90200 Grosogny
03/84/29/37/06 06/0711/24/84

Chiens

Elevage de la Vallée d'Alina Cavaliers King Charles
2 rue des Royers 90200 Grosogny
03/84/29/58/55
<http://valleedalina.chiens-de-france.com>

Elevage Peace and love Golden Retriever
27 rue du Grippot 90200 Grosogny
06/09/40/60/08

Culture

10h20.fr Atelier d'expression
Formation en Art oratoire
Marie-Laure MARCHAND 12 rue du Breuchot
90200 Grosogny
06/10/82/73/53
contact@10h20.fr
<https://facebook.com/10h20>

